

Le 30 novembre 2003

Monsieur Ian Ball
Chef de la direction
International Federation of Accountants
535 Fifth Avenue, 14th Floor
New York, New York 10017

Objet : Commentaires sur les projets d'énoncés des obligations des membres (*Statements of Membership Obligations [SMO]*)

Monsieur,

C'est avec plaisir que CGA-Canada vous fait part de ses commentaires sur les énoncés des obligations des membres. Nous sommes heureux de vous signaler au passage qu'un grand nombre des pratiques exposées dans le document sont déjà appliquées par notre association.

CGA-Canada souhaite vous faire part de ses commentaires sur les points suivants :

Énoncé 1 : Assurance de la qualité

CGA-Canada a formulé des commentaires sur le document sous-jacent, qui est intitulé *International Standard on Quality Control 1*, dans une autre lettre. En résumé, la norme ISQC 1 est axée sur la réalité des grands cabinets. Certaines obligations énoncées dans ce document ne conviennent pas aux petits et moyens cabinets. En effet, compte tenu des enjeux propres aux petits cabinets, notamment l'accès à des professionnels qualifiés, la rotation des associés, la capacité de mettre en œuvre des directives et méthodes supplémentaires ainsi que l'accroissement des coûts attribuables à la concurrence, ces obligations alourdiront le fardeau des professionnels exerçant au sein de petits cabinets.

Le paragraphe 46 de l'énoncé 1 exige que les organisations membres fournissent, dans un rapport accessible au public, un sommaire général des résultats des inspections d'assurance de la qualité. Bien que CGA-Canada ne craigne aucunement la transparence — au contraire, le taux de conformité de ses membres est très élevé —, elle estime que ses mesures d'évaluation de la conformité, selon lesquelles un rapport n'est publié que si certains critères sont remplis, seraient plus appropriées.

Comme CGA-Canada est une organisation membre constituée de plusieurs associations affiliées, elle mettra un certain temps à réaliser les activités suivantes : revoir ses programmes d'inspection actuels; mettre en œuvre les composantes additionnelles pour assurer l'efficacité et l'efficacéité du programme d'assurance de la qualité; offrir une formation supplémentaire aux responsables des inspections; communiquer les nouvelles exigences aux praticiens. Nous sommes donc quelque peu préoccupés par la date prévue de mise en œuvre. Nous recommandons que cette date soit reportée au 31 juillet 2005 ou, idéalement, au 1^{er} janvier 2006.

Énoncé 2 : Normes internationales en matière de formation en comptabilité (IES)

CGA-Canada appuie les normes IES qui ont été publiées à ce jour. Nous vous ferons part, dans une autre lettre, de nos commentaires sur l'exposé-sondage concernant la formation professionnelle continue qui a été publié récemment par l'*Education Committee* (comité de la formation). À notre avis, l'exigence de 120 unités de formation continue sur trois ans est astreignante. Par ailleurs, la formation professionnelle continue est obligatoire pour nos membres depuis un certain nombre d'années déjà, et nous estimons qu'un total de 100 unités n'est ni trop élevé ni trop faible pour répondre aux besoins. Le taux de conformité des membres est extrêmement élevé à ce chapitre.

Énoncé 3 : Normes internationales de vérification (ISA)

CGA-Canada connaît bien les normes ISA et les appuie. Toutefois, dans nos commentaires sur les exposés-sondages, nous avons exprimé certaines réserves quant aux difficultés associées à la mise en œuvre de ces normes par les petits et moyens cabinets. Nous sommes heureux de constater que le *SMP Task Force* (groupe de travail sur les petits et moyens cabinets) fait maintenant partie intégrante de la structure permanente de l'IFAC. À titre de membre de ce groupe de travail, CGA-Canada pourra formuler, à l'intention de l'IAASB, des commentaires utiles exprimés dans la perspective des petites et moyennes entreprises.

Signalons toutefois que les normes ISA ne s'inscrivent pas dans le cadre des PCGR au Canada et que, par conséquent, leur adoption exigerait que d'autres autorités de réglementation (par exemple, les commissions de valeurs mobilières) à l'échelle provinciale et nationale mettent en œuvre certains changements.

Énoncé 4 : Code de déontologie de l'IFAC à l'intention des professionnels comptables

CGA-Canada appuie l'intégration du code de l'IFAC dans la version actuelle de son propre code de déontologie. Nous apporterons les changements nécessaires à notre code en vue de l'harmoniser avec celui de l'IFAC. Nous vous ferons part de nos commentaires sur l'exposé-sondage intitulé *Proposed Revised Code of Ethics for Professional Accountants* dans une autre lettre. Nous n'avons aucune réserve à l'égard de la date de mise en œuvre.

Énoncé 6 : Enquête et discipline

CGA-Canada n'a aucun commentaire particulier à formuler à l'égard de cet énoncé. Nous appuyons l'utilisation d'un système d'enquête et de discipline et n'émettons aucune réserve sur la date de mise en œuvre.

Énoncé 7 : Normes internationales d'information financière (IFRS)

CGA-Canada connaît bien et appuie les normes IFRS. Cependant, comme les normes IFRS ne s'inscrivent pas dans le cadre des normes applicables au Canada en matière d'information financière, leur adoption exigerait que d'autres autorités de réglementation (par exemple, les commissions de valeurs mobilières) à l'échelle provinciale et nationale mettent en œuvre certains changements.

Dans certains cas, certaines exigences réglementaires obligent les membres de l'IFAC et les organisations qui leurs sont affiliées à déroger aux exigences stipulées dans les énoncés. Il est entendu que les membres et leurs organisations affiliées s'engageront à se conformer à ces exigences « au mieux de leurs possibilités ».

Nous vous remercions de nous avoir donné l'occasion de vous faire part de nos commentaires et espérons que ces derniers vous seront utiles dans le cadre de vos délibérations.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Original signé par

Anthony Ariganello, B.Com., CGA
Président-directeur général

c.c. : Sylvie Voghel, FCGA, membre du Conseil de l'IFAC